



Communiqué

Budget 2026-2027 du Québec :
**Pendant que les revenus tabac rentrent à flots,
aucune confirmation d'investissements supplémentaires pour
mieux contrer le tabagisme, la dépendance à la nicotine et le
marché illégal des vapoteuses**

Montréal, 18 mars 2026 — La **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac** se dit extrêmement déçue face au [budget provincial](#) qui omet non seulement d'augmenter la taxe tabac, mais ignore également la nécessité de bonifier les budgets pour mieux accompagner les fumeurs qui veulent arrêter, pour réduire le vapotage chez les jeunes et pour mieux contrer la vente illégale de produits de vapotage, notamment à l'aide de la mise sur pied d'une équipe dédiée aux cyber-enquêtes et d'un programme **ACCESS vapotage**.

En août 2025, le **Québec** a encaissé **1,7 milliard de dollar (F.49)** à titre du premier versement découlant de l'entente mettant un terme aux mégas procès que les provinces, dont le Québec, avaient enclenché contre les grands cigarettiers. Le Québec est appelé à encaisser un autre **5 milliards de dollars** au cours des deux prochaines décennies à partir des profits que les cigarettiers réaliseront sur la base de la vente continue de cigarette. À cela s'ajoutent les revenus de la taxe tabac, estimés à **830 millions \$ pour 2026-2027**.

« Il importe de rappeler que les revenus de la taxe tabac et ceux qui découleront de l'entente liée aux litiges-tabac proviennent des fumeurs actuels et futurs. Rappelons que l'entente ne comprend aucune mesure pour réduire le tabagisme ni le vapotage chez les jeunes. Le gouvernement ne devrait pas encaisser des milliards de plus sur le dos des fumeurs sans considérablement augmenter ses investissements pour réduire le nombre de victimes de cette même industrie, » commente **Flory Doucas, porte-parole et codirectrice de la Coalition**.

Le budget 2026-2027 prévoit une somme additionnelle de 20 millions de dollars par année pour déployer les actions découlant de la Stratégie nationale de prévention en santé, couvrant un grand éventail de chantiers en vue d'améliorer la santé de la population et de créer des milieux de vie sains et durables. Or, la fraction qui serait dédiée aux dossiers spécifiques du tabac et du vapotage, s'il y en a une, serait manifestement en deçà des 25 millions de dollars additionnels réclamés pour subvenir [aux besoins identifiés](#) pour la prévention et la cessation.

En effet, le besoin pour des ressources additionnelles est clair. Le [récent rapport sur la mise en œuvre de la Loi \(MSSS, 2025\)](#) appelle à la mise en place de nouvelles ressources en cyber-enquête ainsi que des permis de vente au détail, alors que la [Stratégie nationale de prévention 2025-2035](#) souligne la pertinence d'élargir l'aide offerte aux fumeurs cherchant à mettre fin à leur dépendance. Pour sa part, le [récent rapport](#) de l'**Institut national de santé publique du Québec** révèle que la vente des produits de vapotage non-conformes demeure répandue, y compris par le biais de ventes en ligne illégales (ayant triplé entre 2022 et 2024) et par le contournement des restrictions québécoises, notamment au niveau de l'aromatisation des produits de vapotage.

Bien que la réglementation aurait contribué à [une baisse du vapotage chez les jeunes au Québec](#), le manque de ressources et d'outils pour assurer la conformité mène à l'accès continue de produits de vapotage aromatisés pour les jeunes, en plus de prix plus abordables, tout en privant l'État québécois des revenus de la taxation des liquides de vapotage.

« Alors que de nombreux acteurs commerciaux s'adonnent à la vente de produits non conformes au Québec, il est difficile de comprendre pourquoi le ministère des Finances continue de refuser de mettre sur pied une équipe de surveillance ACCES vapotage, comme celles qui œuvrent pour lutter contre le tabac et le cannabis de contrebande et qui ont clairement démontré [leur efficacité et leur rentabilité \(B.19\)](#), » explique la **porte-parole**.

L'absence d'une hausse de la taxe tabac est également surprenante, dans un contexte où le prix de l'ensemble des biens augmente. Les cigarettes représentent non seulement le produit le plus mortel sur le marché, mais la taxe provinciale sur le tabac du Québec est la plus faible au pays. (La taxe québécoise pour une cartouche de 200 cigarettes est de 4,24\$ en deçà de celle de l'Ontario, la province avec le deuxième plus faible taux de taxation au pays.) Selon le ministère des Finances, le marché de la contrebande de cigarettes demeure [stable à 10 %](#) depuis plusieurs années (données les plus récentes, mars 2024). Les grands cigarettiers s'accaparent de la marge de manœuvre disponible au niveau des prix résultant des hausses rares et modestes de la taxe tabac au Québec. Ils augmentent progressivement et discrètement leurs propres prix de manière à minimiser l'impact sur la consommation. Selon les calculs des groupes de santé, une hausse immédiate de 4,24 \$ la cartouche aurait rapporté entre [65 millions \\$](#) et [80 millions \\$](#) de revenus supplémentaires et aurait réduit le nombre de fumeurs de plusieurs milliers (autour de [5 900](#)). (Voir plus de détails [ici](#).)

« En somme, il s'agit d'un autre budget qui représente un cadeau pour l'industrie du tabac et ceux qui s'adonnent au commerce illégal des produits de vapotage, » conclut la **porte-parole**.

- 30 -

Information : **Flory Doucas**, CQCT, (514) 515-6780